



Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique de *nouvelle génération* (CLEA+) de la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,

le rectorat de l'académie de Lille,

la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord

le conseil départemental du Nord

en lien avec :

le conseil régional des Hauts-de-France,

un APPEL A CANDIDATURES

en direction des artistes et des collectifs artistiques
de tous domaines d'expression artistique

**pour une résidence-mission tout au long de la vie
se déployant du 25 janvier au 18 juin 2027**

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent est engagée depuis 2014 dans un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – Délégation

Régionale Académique pour l'Education Artistique et Culturelle (DRAEAC) et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DDSEN Nord).

Le CLEA est désormais un dispositif ancré sur le territoire et bien connu des partenaires. Après deux conventions successives et une année de transition, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat de *nouvelle génération* se déployant sur trois années scolaires (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027). Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permettra notamment de poursuivre la sensibilisation des différents réseaux de professionnels afin de démultiplier les apports auprès des publics dont ils ont la responsabilité. Seront notamment ciblés les professionnels de la petite enfance ainsi que les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent propose chaque année cinq résidences-mission annuelles à rayonnement intercommunal à savoir :

- 1 résidence-mission scolaire dès 3 ans en temps scolaire
- 1 résidence-mission tout au long de la vie
- 1 résidence-mission des tout-petits (0 à 3 ans)
- 1 résidence-mission d'appui-artistique ciblant les professionnels œuvrant dans les champs de la santé et du handicap
- 1 résidence-mission d'éducation aux médias et à l'information

Les partenaires précités, soutiennent ce CLEA *nouvelle génération* sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans ce cadre, ni enjeu de production, ni enjeu de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre auprès des publics cités ci-dessous la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

1. À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent, un artiste et/ou collectifs d'artistes professionnels de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste ou équipe artistique candidat.e doit pouvoir fédérer autour de sa présence et de ses œuvres une large communauté scolaire d'enfants et de jeunes, dès la maternelle jusqu'aux études supérieures, et leurs familles ainsi que les équipes éducatives. Les partenariats entre établissements scolaires et structures du hors temps scolaire peuvent être envisagés afin de contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

L'artiste candidat (ou l'équipe artistique), étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté d'agglomération du Cœur d'Ostrevent, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu sera appelé à se rendre disponible pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, **à répartir sur la période du lundi 25 janvier au vendredi 18 juin 2027** (avec une coupure aux vacances scolaires du 20/02 au 07/03/27).

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

En amont du démarrage de la résidence, **une semaine de découverte et rencontres éventuelles avec les partenaires ou tiers lieux du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre 2026 (dates à confirmer)** est proposée aux artistes retenus. Cette immersion a pour objectif de se familiariser avec le territoire d'action, d'affiner la compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.

D'autres temps sont également prévus :

- **mardi 29 septembre 2026 à 14h30** : une réunion de présentation est organisée afin de rencontrer le service culturel de la communauté d'agglomération et les partenaires institutionnels du CLEA+ ;
- **mardi 1er décembre 2026 à 10h** : une rencontre pour participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et aux professionnels potentiels partenaires de la résidence (structures éducatives, sociales, culturelles, etc.) Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

Une journée de découverte du territoire avec la médiatrice culturelle est prévue le jeudi 3 décembre 2026 de 9h30 à 18h30 afin de permettre aux artistes retenus de se familiariser avec le territoire.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 17 semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction de ces publics.

Il est à préciser que le nombre de structures participantes est limité à 20 projets par résidence. Les projets se déployant à l'échelle d'un établissement ou de plusieurs classes ainsi que les projets « inter-structures » seront encouragés. S'il y a trop de participants, un choix collégial sera réalisé par l'équipe du service culture, l'artiste et le rectorat. Le but étant de faire participer tout le monde sur le principe de roulement d'une année à l'autre.

En complémentarité de ces actions, la collectivité souhaite par ailleurs décliner d'autres temps destinés à renforcer la visibilité des artistes et à enrichir les démarches de transmission des partenaires :

- Un temps de diffusion :

Des temps de diffusion du répertoire artistique sont également prévus au cours de la résidence. Plusieurs périodes peuvent être envisagées, en lien avec la programmation culturelle de la collectivité ou des partenaires du territoire. Par exemple, dans le cadre l'opération « *Par cœur et par mots* », la collectivité organise chaque année un temps fort en bibliothèque au cours du mois de mars. Ce moment comprend à la fois un temps de pratique artistique et un temps de restitution / diffusion en fin de journée. En dehors de ces périodes, d'autres temps de diffusion peuvent être mis en place en lien avec les dispositifs comme « *dis-moi dix mots* » ou dans des lieux partenaires tels que la théâtre de Somain, le Centre historique minier de Lewarde, etc.

- Une journée professionnelle destinée aux professionnels et/ou des parents proposée un jeudi de 10h à 17h entre février et avril (date sous réserve de confirmation). Cette journée vise à transmettre aux professionnels et/ou aux parents, des méthodes, des outils et gestes artistiques que les participants pourront réinvestir après la résidence-mission. Cette journée se décline en deux temps : une séquence théorique le matin et un temps d'expérimentation sensible l'après-midi.

- Une mallette pédagogique pour prolonger les gestes artistiques :

Dans l'objectif d'outiller durablement les professionnels du territoire, la collectivité encourage la création d'une malle pédagogique conçue en lien avec l'univers artistique de l'artiste résident. Cette malle, co-construite avec l'équipe du service culturel, sera mise à disposition des bibliothèques et structures du territoire afin de prolonger d'expérience artistique au-delà de la période de résidence. Quelques exemples de réalisation passées :

- ✓ Michel Boucher, illustrateur, a laissé une malle composée de ses ouvrages et de livrets créés avec les participants lors de sa résidence-mission.
- ✓ L'échappée belle, a laissé une malle « tout-petits » incluant des albums jeunesse adaptés et des accessoires (instruments de musique, balles lumineuses, etc.)
- ✓ Cie Balles et Pattes, a créé une malle/valise de magie pour apprendre des tours simples à reproduire.
- ✓ Les ateliers de Pénélope, compagnie de théâtre d'objets, ont laissé une malle pour construire deux cabanes avec des tout-petits. (à l'aide de tissu, tubes pvc, coussins, tapis ...)

- **Un temps de clôture commun à l'ensemble des résidences-mission** est prévu le mercredi 16 juin 2026 de 14h30 à 18h30 (**date sous réserve de confirmation**) : ce moment festif et convivial réunit l'ensemble des partenaires et les habitants et permet de valoriser les gestes artistiques réalisés entre janvier et juin.

- **Suivi de résidence**

Afin d'accompagner au mieux les artistes dans le développement de leurs projets co-construits, un cadre de suivi régulier sera mis en place par des réunion mensuelles :

- une rencontre en visio sera organisée en début de mois et
- une rencontre en présentiel aura lieu en fin du mois.

- **Bilan de fin de résidence**

A l'issue de la résidence, les artistes devront remettre :

- **un bilan qualitatif et quantitatif** retraçant les actions menées, les publics touchés et les apports de la mission ;
- **une présentation** lors de la réunion de restitution organisée avec l'ensemble des partenaires.

La remise du bilan et la participation à la réunion de restitution sont obligatoires.

Conditions financières

Les contributions respectives de la communauté d'agglomération de Cœur d'Ostrevent, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » ainsi que l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.
- la participation à la journée de sensibilisation et de transmission aux professionnels, ainsi qu'aux temps de clôture et de bilan.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Si les présences ci-dessus ne peuvent être assurées par l'artiste en cas d'imprévus et s'il existe une possibilité matérielle de reporter l'exécution du contrat à une date ultérieure, cette possibilité doit être recherchée en priorité.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge par la communauté d'agglomération (remboursement sur présentation de justificatifs) à hauteur maximale de 4 000 euros TTC pour chaque équipe artistique. La réservation de l'hébergement est à l'initiative de l'artiste ou de l'équipe artistique. Lors de la semaine d'immersion, un guide de présentation du territoire et une liste des possibilités d'hébergement sera remis. Les artistes ou l'équipe artistique résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Il est toutefois précisé que dans ce cas particulier, le forfait transport restera le même. Les repas sont à la charge des artistes.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait de 1 000€ TTC maximum pour la période de résidence. En revanche, les voyages du lieu de domicile au territoire de résidence sont à la charge de l'artiste.

Selon les besoins, une enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné à 1 000€ TTC). L'enveloppe financière sera à déterminer avec le service culture en fonction des besoins et du budget disponible. Tout besoin sera à soumettre à la validation de la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent. Le matériel restera propriété de l'intercommunalité à l'issue de la résidence.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste- résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Ces diffusions donneront lieu à un avenant à la convention. Une enveloppe de **2 800 € TTC** pour deux temps de diffusion par artiste peut être mobilisable. Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 73 000 habitants.

Ce territoire regroupe 20 communes : Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,1% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est moyenne (513,6 habitants/m²) ;
- 19,2% de la population est au chômage
- Les 15-24 ans représentent 8 352 individus : 3 389 sont actifs (40.6%) mais seulement 1 986 sont actifs ayant un emploi (23.8%)

Pour plus d'informations, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245901152>

La politique culturelle conduite par Cœur d'Ostrevent Agglo participe au déploiement d'un développement culturel homogène sur son territoire, en partenariat avec les communes et les structures locales. Elle vise à développer l'accès et à l'attrait de tous les habitants à la culture sur son territoire peu pourvu en équipements culturels et où l'accès à l'emploi reste difficile.

Elle se décline en 4 axes :

- Développer l'attrait culturel des habitants
- Nourrir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge
- Animer le réseau musical des pratiques amateurs
- Développer le réseau de Lecture Publique

La politique culturelle se construit grâce aux soutiens financiers du ministère de la Culture et du département du Nord (réseau départemental de développement culturel en milieu rural). Elle compte aussi parmi ses partenaires la Médiathèque Départementale du Nord et l'Éducation Nationale.

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9 bibliothèques en 2019 puis 7 autres bibliothèques en 2021 (soit 15 bibliothèques en réseau sur les 16 du territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Une programmation culturelle régulière est co-construite entre l'intercommunalité et les bibliothèques associée à quatre temps forts : les Nuits de la Lecture en janvier, Festival « Par cœur et par mots » en mars, la fête du réseau l'été et « *Bibli en fête* » du 15 octobre au 15 novembre. Des actions spécifiques pourront être envisagées entre les artistes retenus et le réseau de bibliothèques.

Une saison culturelle est également proposée tout au long de l'année aux habitants proposant de manière gratuite spectacles et ateliers découverte.

Le territoire est traversé par trois circonscriptions scolaires : Douai-Waziers, Douai-Cantin, Douai-Rieulay. Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 92 écoles primaires (maternelles et élémentaires)
- 7 collèges
- 6 lycées et lycées professionnels

Il existe également sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers les différents publics en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

- Sphère culturelle :
 - 16 bibliothèques dont 15 en réseau de lecture publique

- Le centre historique minier à Lewarde
- Un cinéma (de 187 places) à Aniche
- Un théâtre (de 850 places) à Somain
- Sphère sociale :
 - 5 centres sociaux (Aniche, Masny, Ecaillon, Somain, Pecquencourt)
 - 2 Espaces de vie sociale (Lewarde et Monchecourt)
- Sphère petite enfance:
 - Le relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut (RISEPE)
 - 5 relais petite enfance (RPE)
 - 5 maisons d'assistantes maternelles (MAM)
 - 10 crèches ou micro-crèches
 - des services de garde à domicile (AFAD du Douaisis)
- Sphère sanitaire et médico-sociale :
 - 2 instituts médico-éducatifs (IME) Somain et Montigny en Ostrevant
 - 8 maisons de retraite / E.H.P.A.D (1 Masny, 2 Montigny en Ostrevant, 1 Aniche, 2 Somain, 1 Marchiennes, 1 Rieulay)
 - 1 centre hospitalier (Somain)
 - 4 foyers de vie (Auberchicourt, Somain, Fenain, Aniche AFEJI)
 - 1 collocation de séniors (Masny)
 - 2 résidences autonomie (Somain et Aniche)

Ces différents établissements et structures constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

3. ACCOMPAGNEMENT

La communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevant (et plus précisément son service culture) a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale;
- organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premier et second degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus.

4. COMMUNICATION

Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste ou du collectif et de ses productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont les premiers concernés.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, une information globale s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent. Elle assure par ailleurs la communication, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

5. TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, de l'appel à candidature, des divers documents culturels téléchargeables sur le site de la communauté d'agglomération et du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, à l'adresse suivante : alariviere@coeurdostreventagglo.fr

NOTA BENE : Privilégier l'envoi via WeTransfer.

La date limite d'envoi est fixée au vendredi 16 janvier 2026 à 23h55, dernier délai.

Le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA+ mardi 10 février 2026. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront jeudi 12 février et vendredi 13 février 2026. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard vendredi 13 février 2026.

DOSSIER à fournir en PDF : alariviere@coeurdostrevent.fr

Dossier de candidature

Votre candidature CLEA+ Coeur d'Ostrevent Agglo est à transmettre en un seul fichier PDF, suivi du nom de l'artiste et de la résidence choisie.

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. **Le dossier de candidature** complété (formulaire à remplir)

2. **Les pièces justificatives en annexe** (voir liste ci-dessous)
3. **Une vidéo de présentation (1min30 max)** donnant un aperçu clair de votre candidature, en précisant votre univers et/ou de votre motivation > ***La vidéo peut être transmise à part du dossier PDF.***

Pièces justificatives à transmettre en annexe :

1. Une copie du permis de conduire en cours de validité pour chaque artiste et copie de la carte grise du véhicule
2. Un curriculum vitae artistique
3. Une liste des oeuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être accompagnée des dossiers artistiques des œuvres et des fiches techniques
4. Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises/coût total employeur

A retourner au plus tard le **vendredi 16 janvier 2026** à 23h55, dernier délai par mail à
alariviere@coeurdostreventagglo.fr

NOTA BENE : Privilégier l'envoi via WeTransfer

VOS INFORMATIONS

Compagnie/association porteuse de la candidature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom et prénom de l'artiste/des artistes : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse postale complète : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone portable : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Discipline(s) artistique(s) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Résidence-mission choisie : ***Un dossier de candidature par résidence Résidence Education aux médias et à l'information***

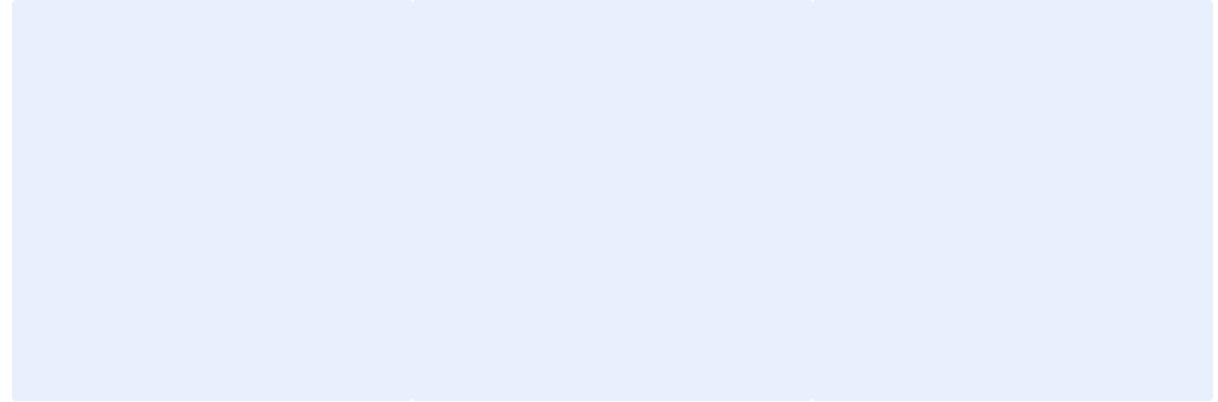
NOTE D'INTENTION – Limitée à une page

Une note d'intention faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges, des attendus et des conditions de la résidence-mission, d'illustrer votre capacité à vous adapter aux publics cibles et d'expliquer ce que vous souhaitez mettre en place sur le territoire et vos envies.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PRÉSENTATION – Limitée à une page

Une présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique en résumant votre parcours, votre démarche et vos envies lors de cette résidence + Y ajouter 3 photos de vous (les CV sont à joindre en annexe)



Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

UNIVERS ARTISTIQUE – Limité à deux pages – 1/2

Présentez les thématiques déjà abordées dans votre travail/spectacles, les publics cibles, les partenariats déjà mis en place

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

EXPÉRIENCES - Limité à quatre pages – 1/4

Merci de détailler vos expériences de transmission en lien avec les publics de la résidence-mission à laquelle vous postulez :

- *Résidence scolaire : interventions auprès des enfants et adolescents de 3 à 18 ans sur le temps scolaire*
- *Résidence tout au long de la vie : actions menées auprès de publics intergénérationnels, dès 3 ans et sans limite d'âge, dans des contextes variés (éducatifs, sociaux, culturels, médico-sociaux, etc.)*
- *Résidence Éducation aux médias et à l'information : actions menées avec des publics intergénérationnels, dès 3 ans et sans limite d'âge, dans des contextes variés (éducatifs, sociaux, culturels, médico-sociaux, etc.)*
- *Résidence tout-petits : actions menées auprès des petits de 0 à 3 ans, parents et professionnels de la petite enfance.*
- *Résidence santé-handicap : actions menées auprès de résidents/patients du champ du handicap et professionnels du milieu*

		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

EXPÉRIENCES – 2/4

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cœur d'Ostrevent Agglo dispose d'un réseau de lecture publique structuré, composé de 15 bibliothèques et médiathèques. Quel type de projet inter-bibliothèques pourriez-vous imaginer au sein de ce réseau ?

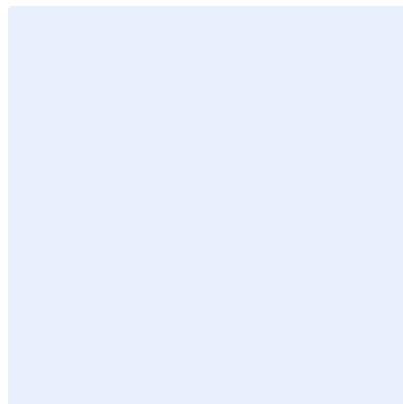
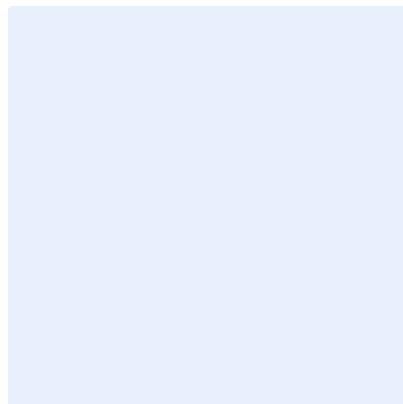
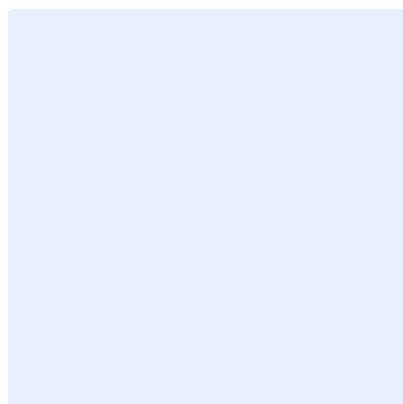
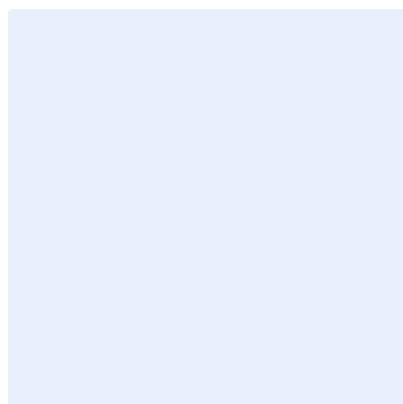
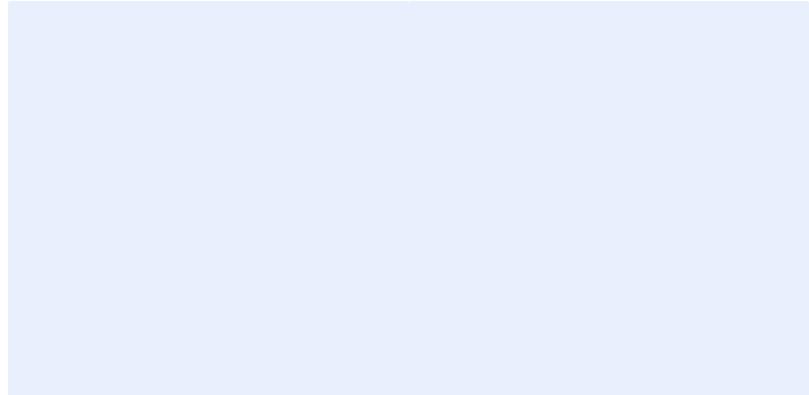
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PROFESSIONNELS - Limité à une page

*Dans le cadre du CLEA+, des journées professionnelles sont organisées afin de sensibiliser et d'outiller les professionnels du territoire (éducation, petite enfance, médico-social, etc.). L'objectif de ce temps est de permettre aux participants de s'approprier des gestes, outils et approches artistiques qu'ils pourront ensuite réinvestir de manière autonome dans leurs pratiques quotidiennes. **Comment envisageriez-vous de concevoir et d'animer ce type de journée ?***

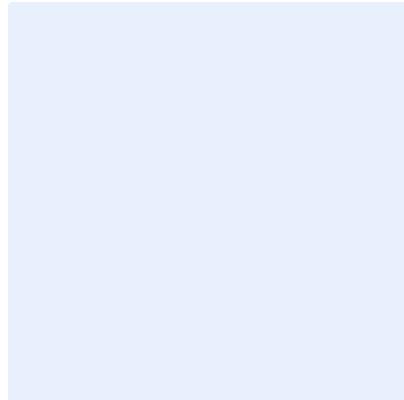
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Copie du permis de conduire en cours de validité pour chaque artiste et copie de la carte grise du véhicule



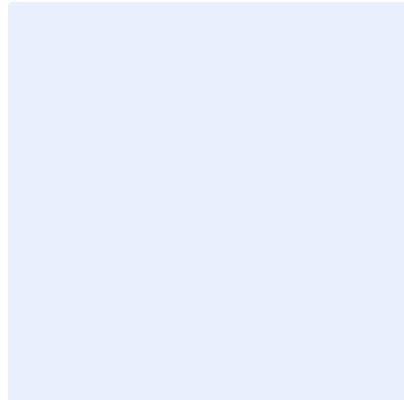
Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



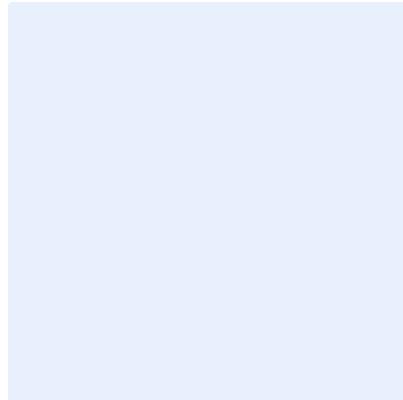
Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

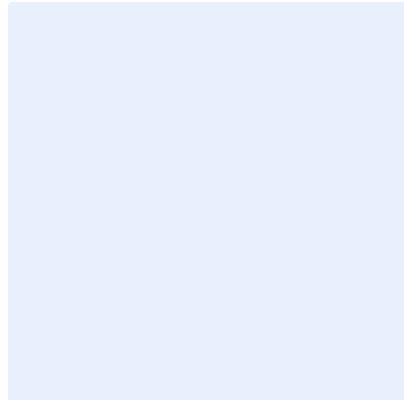
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



ANNEXES – CV – 4/5

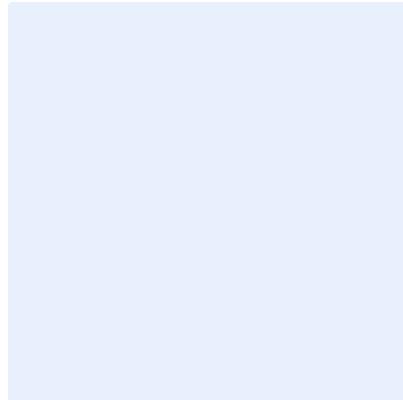
Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



Curriculum vitae artistique (possibilité en texte ou image)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



ANNEXES – LISTE DES ŒUVRES

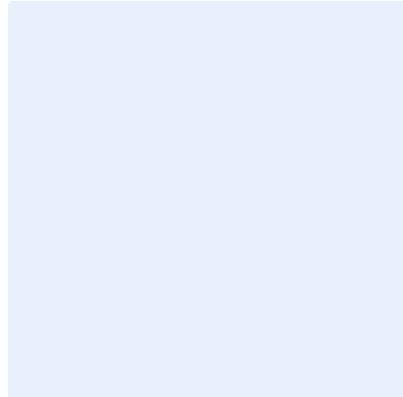
Une liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. Cette liste peut être accompagnée des dossiers artistiques des œuvres et des fiches techniques. Merci de fusionner les dossiers avec ce document (possibilité de les rassembler gratuitement depuis le site « ilovepdf »)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXES – BUDGET

Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises/coût total employeur dans la

limite de 24 000€ TTC pour les résidences de 4 mois (scolaire, EMI et tout au long de la vie) et de 12 000€ TTC pour les résidences de 2 mois (tout-petits et santé-handicap).



Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

alariviere@coeurdostreventagglo.fr

(Objet: **Candidature CLEA+ Cœur d'Ostrevent Agglo** suivi du **nom** de l'artiste et de la résidence choisie).

Pour rappel :

- Un dossier dûment complété comprenant une vidéo, un dossier candidature et le formulaire d'inscription
- Un dossier comprenant une annexe avec les documents nécessaires

NOTA BENE : Privilégier l'envoi via France transfert ou WeTransfer.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Emeline Ducrocq

Responsable du service culture



03 27 71 37 35

 educroq@coeurdostreventagglo.fr

Aurélie Larivière

Médiateuse culturelle – référente CLEA+



03 27 71 37 87

06 37 64 15 53



alariviere@coeurdostreventagglo.fr

Béatrice Pennequin

Coordinatrice Lecture Publique



03 27 71 37 63



bpennequin@coeurdostreventagglo.fr

Site internet de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territorial>

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>